

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 16 (1928)

**Heft:** 275

**Artikel:** Lettre de Bâle

**Autor:** C.D.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-259384>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Des femmes dans des Commissions administratives officielles à Genève.

C'est la semaine dernière qu'ont été élus à nouveau les membres des grandes Commissions administratives, sous la surveillance desquelles sont placés les principaux établissements hospitaliers du canton de Genève. Les lecteurs du *Mouvement* n'ont pas oublié que l'effort des Sociétés féminines pour y faire entrer des femmes, dont la collaboration peut y être d'une si grande utilité, avait abouti pour la première fois il y a trois ans seulement, grâce à l'appui d'un nouveau Conseil d'Etat en majorité féministe. Le Conseil d'Etat actuel élu en novembre dernier, et qui est également en majorité féministe, a continué l'œuvre de son prédécesseur en nommant à nouveau pour une période de trois ans, et sur la proposition du chef du Département de l'Assistance publique, M. Jaquet, les mêmes membres féminins : M<sup>lle</sup> le Dr. Maystre, dans la Commission administrative de l'Hôpital et de la Maternité; M<sup>lle</sup> le Dr. Schaetzel dans la Commission administrative de l'asile d'aliénés; M<sup>me</sup> Mathil, dans la Commission de l'asile d'incurables. De son côté, le Grand Conseil a réélu, avec un chiffre de voix imposant le membre féminin qu'il lui appartenait de désigner dans la Commission de l'asile d'incurables, en la personne de M<sup>me</sup> Gallay-Laplanche.

Toutes nos félicitations vont à ces collaboratrices actives et persévérantes de l'Assistance publique, qui ont si bien su faire apprécier leur travail que nous avons entendu formuler sur leur compte les appréciations les plus flatteuses, aussi bien par le chef du Département que par des membres, cependant peu féministes, de ces Commissions. Et tous nos remerciements vont aussi à M. le Conseiller d'Etat Jaquet, dont l'intérêt pour la participation des femmes au travail des Commissions constitue pour nous un appui si précieux.

---

## Un Anniversaire

### Les 70 ans de M<sup>me</sup> Lisa Wenger

On vient de fêter en Suisse allemande, à Bâle notamment où elle réside actuellement, les 70 ans qu'a accomplis le 23 janvier M<sup>me</sup> Lisa Wenger. Et nous tenons à nous associer ici à l'hommage rendu à cette femme auteur, qui est en même temps, et nous tenons à le relever ici, une féministe, membre de notre Association suffragiste bâloise.

Bernoise de naissance, ayant longtemps habité le Jura avant de se fixer à Bâle, Lisa Wenger a fait, avant de se vouer à la littérature, des études de peinture très complètes, qui lui ont permis ensuite, non seulement de dessiner de délicieux albums pour enfants, mais encore — privilège rare pour un auteur — d'illustrer elle-même quelques-uns de ses ouvrages, notamment cette jolie *Légende bleue* (*Das blaue Märchen*). Car une des faces de son talent tout de charme et d'humour est de savoir admirablement parler aux enfants, les égayer et les intéresser, et elle a dû être la plus délicate et originale des mères de famille. Mais il y a aussi chez cette conteuse agréable une vraie bonté, beaucoup de compréhension et de sympathie pour ceux qui souffrent, un don d'animation et de vie, qui met son œuvre tout spécialement en lumière parmi celle de nos femmes auteurs suisses contemporaines. Citons parmi ses ouvrages les plus connus et les plus goûtés: *L'oiseau en cage*; *Fables sans morale*; *Devant le miroir de la vieillesse* (qui est une aimable évocation de sa vie); *Lorsque la forêt devint silencieuse*; *La cinquième roue*; etc. Nous ne savons pas s'ils sont connus en Suisse romande comme ils mériteraient de l'être, et nous souhaitons que les vœux que nous présentons ici à M<sup>me</sup> Lisa Wenger pour sa verte vieillesse lui amènent aussi parmi nous un cercle étendu de lecteurs et d'admirateurs.

M. F.

Enfin, et sans avoir été sollicité par nos Associations, le Conseil d'Etat a encore accompli un autre geste féministe en appelant de lui-même l'une des nôtres à faire partie de la Commission scolaire : M<sup>me</sup> Chapuisat, présidente de l'Union des Femmes de Genève. Ce choix est excellent, car si la Commission scolaire comprend déjà un certain nombre de femmes déléguées pour y siéger par les différents établissements féminins d'instruction publique, ce sont toutes des professionnelles de l'enseignement, et il est indispensable que le point de vue des mères de familles soit également représenté. C'est pourquoi toutes nos félicitations vont à M<sup>me</sup> Chapuisat, dont le concours pourra être si utile à la Commission, comme au Conseil d'Etat et au chef du Département de l'Instruction publique auteur de cette heureuse initiative.

E. Gd.

---

## LETTE DE BALE

Notre Association pour le Suffrage féminin est actuellement en pleine activité, et chacune des conférences que nous avons organisée depuis le début de l'hiver est venue nous donner un nouvel élan. La première de ces conférences a été celle du professeur Gelpke, le chirurgien bien connu qui nous a entretenues de l'utilité de la création d'un « Bureau de conseils matrimoniaux » une idée qu'il avait émise, il y a plus de vingt ans, dans son ouvrage : *Les dangers de la civilisation*, et qui n'avait trouvé alors aucun écho. Maintenant, M. Gelpke s'adresse aux femmes, si bien que notre Association a décidé la nomination d'une Commission chargée d'étudier la question, non seulement au point de vue médical ou eugénétique, mais aussi sous l'angle économique, juridique et psychologique, et de recueillir de la documentation dans les villes où pareille institution existe déjà.

De son côté, M<sup>me</sup> Baumgarten, bien connue des participantes du dernier Cours suffragiste de Macolin, en nous répétant sa conférence prononcée à cette occasion, sur *les aptitudes professionnelles de la femme*, nous a orientées vers l'étude approfondie des problèmes si discutés qui touchent à la psychologie féminine. Une autre conférence qui nous a une fois de plus démontré clairement la nécessité d'unir l'obtention de nos responsabilités politiques à des connaissances spéciales approfondies et solides a été celle que nous a faite M<sup>me</sup> Leuch, au retour de la Conférence d'études de la paix d'Amsterdam, conférence que nous n'analyserons pas ici, puisque ce sujet a été longuement traité dans les colonnes de ce journal. Mais nous tenons à insister sur la manière par laquelle nous, les femmes, pouvons contribuer à un désarmement aussi bien moral que politique ou économique, en étudiant à fond ces problèmes — comme le fait d'ailleurs depuis longtemps la Ligue de femmes pour la paix et la liberté — et en réclamant notre droit de vote comme le seul moyen de réaliser efficacement notre collaboration. Qu'il existe déjà en Suisse nombre de femmes qui comprennent cette responsabilité, c'est ce que nous a prouvé le rapport qui nous a été présenté dans cette même séance sur le Cours de vacances suffragiste de Macolin, cours auquel la participation bâloise, tout spécialement nombreuse cette année a été un résultat direct de notre défaite du 15 mai.

La réponse à cette défaite a été d'autre part une requête que nous avons adressée au Conseil de bourgeoisie nouvellement élu, en lui offrant notre concours dans les Commissions de surveillance de l'asile des orphelins, de l'assistance publique, et de l'hôpital. Ceci en riposte aux affirmations que nous avaient opposées nos adversaires : que les femmes n'avaient pas besoin

du droit de vote pour être élues dans des Commissions officielles ou privées de travail social!

Le résultat de cette pétition a été la nomination d'une seconde femme (une communiste) dans la Commission de l'asile des orphelins, alors que les 13 noms de femmes proposés par notre Association, n'ont pas été pris en considération. Aucune autre Commission d'administration d'asiles ne compte des femmes. Mais nous ne nous décourageons pas pour cela: *Nit, na la gwünn!*

C'est dans cet esprit plein d'entrain que nous avons tenu le 16 janvier dernier notre Assemblée générale, qui a été extrêmement fréquentée. Le Comité et la présidente de notre Association pour le suffrage, M<sup>me</sup> Vischer-Alioth, ont été réélus pour une nouvelle législature, et nous avons appris avec satisfaction qu'un des résultats de notre propagande pour la votation du 15 mai dernier a été de doubler le nombre de nos membres, et que le surplus de l'argent que nous avons récolté pour faire face aux dépenses de cette campagne va nous permettre de commencer immédiatement une nouvelle propagande, pour laquelle nous comptons notamment utiliser le concours de nos oratrices pour des conférences par T. S. F.

La partie administrative rapidement liquidée, nous nous sommes accordé exceptionnellement une fin de séance moins sérieuse, sous forme de productions littéraires et musicales autour d'une tasse de thé. *Mutter Helvetia* est venue parmi nous apporter à notre présidente un témoignage de reconnaissance poétique pour l'énorme travail qu'elle a accompli cette année, et M<sup>lle</sup> P. Muller, par une spirituelle comédie nous a transportées dans un cercle féminin de l'an 2028 où l'on découvre avec des sourires de pitié des documents relatifs à la lutte que nous menons actuellement... C. D.

## CORRESPONDANCE

Neuchâtel, le 16 janvier 1928.

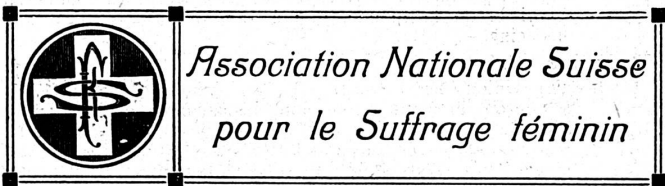
Mademoiselle,

Le compte-rendu de mon roman *Maternité*, que vous avez bien voulu donner dans le *Mouvement Féministe* du 13 courant, renferme la phrase suivante: « Le livre, nous dit l'auteur, ne contient que des faits exacts. Il est resté plutôt au-dessous de la réalité. »

Je ne me souviens pas en quels termes je vous ai parlé de *Maternité*. Si j'ai écrit la phrase ci-dessus, ma plume a très certainement trahi ma pensée. Toutefois, il me paraît douteux que la citation soit textuelle, puisque l'auteur de la notice lui-même estime les dernières pages du roman trop poussées au noir. Peu importe, d'ailleurs, d'où provient l'erreur. Ce que je tiens à dire, c'est que seules la situation de l'enfant au café et la façon dont elle y a été placée sont conformes à la réalité; le reste du livre contient des épisodes authentiques, mais aussi une large part de fiction.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir insérer cette mise au point dans les colonnes du *Mouvement*, et vous prie d'agréer, etc.

CÉCILE CLERC.



Séance du Comité Central.

L'ordre du jour de cette séance d'hiver était si chargé qu'il a non seulement nécessité une journée entière de travail, mais encore a obligé les membres du C. C. à se réunir la veille du jour fixé dès la fin de l'après-midi. La Saffa a naturellement rempli beaucoup de temps, le C. C. ayant à prendre des décisions définitives sur différents projets qui lui étaient soumis: nous ne voulons pas trahir

ici des secrets, mais nous pouvons dire que le grand pavillon, de 9 m. de long, uniquement consacré à l'exposition de l'A. S. S. F. et de ses Sections, constituera certainement une grande attraction de la Saffa, en même temps qu'une merveilleuse propagande pour l'idée du suffrage féminin en Suisse. L'argent collecté pour le Fonds Leslie a trouvé ici un emploi tout indiqué. Le C. C. s'est aussi occupé de propagande dans les cantons encore sans Sections, et il a admis avec double satisfaction dans l'A. S. S. F. une nouvelle section fondée à Sierre: double satisfaction, car d'une part l'adhésion de cette Section ouvre une brèche aux idées suffragistes dans le Valais, que l'on se plaisait souvent à représenter comme complètement opposé à tout mouvement qui ferait participer la femme à la chose publique; et d'autre part, ce résultat tangible de la propagande inlassablement menée dans le Valais de langue française par M<sup>lle</sup> Zwahlen est pour cette dernière la meilleure des récompenses. La nouvelle Section compte déjà 20 membres actifs et 38 membres adhérents, et est présidée par M<sup>me</sup> Zufferey-Masserey. En souhaitant la bienvenue à cette Benjamine de l'A. S. S. F., nous souhaitons aussi qu'elle n'en reste pas longtemps la Benjamine, et que des groupements suffragistes récemment créés à Saint-Aubin, à Stein am Rhein, à Weinfelden (ce dernier grâce à l'activité de la toute jeune Section thurgovienne), viennent aussi prochainement grossir les rangs des suffragistes suisses. D'autres projets pour la propagande par la parole et par l'imprimé sont à l'étude, et l'on attend notamment avec impatience l'excellente brochure que M<sup>lle</sup> Porret (Neuchâtel) a bien voulu accepter de rédiger, et qui sera traduite et adaptée en allemand par M<sup>lle</sup> P. Muller (Bâle).

L'Assemblée générale de 1928 ayant été retardée exceptionnellement de quelques mois, afin de pouvoir être tenue à la Saffa à la fin de septembre, le C. C. s'est borné à élaborer les grandes lignes générales de l'ordre du jour, qui promet d'être intéressant et auquel la réélection du Comité donne une certaine importance. Différentes questions d'administration intérieure ont été discutées et réglées à cette occasion. Puis le C. C. a entendu deux intéressants rapports de M<sup>me</sup> Leuch (Lausanne), qui a représenté l'A. S. S. F. à Amsterdam, soit à la Conférence d'études de la paix, soit à la réunion des présidentes nationales, et des indications de M<sup>lle</sup> Gourd, quant à la prochaine des Conférences d'études qu'il est question de tenir en Suisse. Enfin, la prochaine votation populaire sur les jeux de hasard, la célébration du centenaire de Joséphine Butler, le lieu du Cours de Vacances suffragiste de 1928, la liste des femmes suisses spécialistes et techniciennes présentées au *Joint Standing Committee* des organisations féminines internationales comme candidates éventuelles à certaines Commissions de la S. d. N., etc., ont encore occupé le peu de temps laissé disponible par tous les rapports et discussions que nous venons d'énumérer. E. GD.

## A travers les Sociétés d'Intérêt Féminin

Genève. — Le *Groupe des femmes socialistes genevoises* avait mis la question de l'avortement à l'ordre du jour de sa dernière séance. L'affluence très nombreuse d'auditeurs des deux sexes qui vinrent entendre les Drs Fuss et Besse prouva combien cet important problème préoccupe le public. Nous relèverons quelques points seulement de ces deux exposés.

M<sup>me</sup> Fuss introduisit le sujet par une causerie documentée et très claire exprimant ses idées personnelles à l'appui de son expérience médicale et sociale. L'avortement serait dû, d'une part; à l'égoïsme de la femme qui veut éviter les ennuis de la maternité, ou à celui de l'homme qui abandonne la femme qu'il a fécondée. Le manque de protection de la fille-mère et les préjugés sociaux qui l'entourent, et surtout la mauvaise organisation économique, en sont d'autres causes importantes. La fréquence de l'avortement clandestin, dans tous les pays, est démontrée par les statistiques: citons, entre autres, le chiffre de 500.000 avortements pas an pour la France et celui de 1 million par an pour les Etats-Unis. Et pourtant, à côté de ces chiffres, le petit nombre des condamnations oblige à se poser la question de l'inefficacité de lois qui restent inappliquées et ne réussissent pas à diminuer ce fléau social. Car M<sup>me</sup> Fuss le démontre d'une manière très catégorique, l'avortement comporte des conséquences funestes pour la santé de la femme. Il faut l'éviter, et surtout il faut abolir l'industrie florissante et louche de l'avortement clandestin. Quels remèdes apporter à ce mal? Pour M<sup>me</sup> Fuss, de même que la pénalité est sans effet contre la prostitution, elle sera toujours inefficace à combattre l'avortement. C'est pourquoi elle préconise l'impunité de l'avortement pratiqué par les médecins et jusqu'au 3<sup>me</sup> mois de la grossesse. Elle prévoit un contrôle par des commissions de surveillance et selon des modalités